

Appel à projets : manifestations sportives d'envergure de pleine nature

Objectif :

Soutien aux manifestations s'inscrivant dans le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature

Financements :

Entre 500 € et 1 500 €

Priorité départementale :

Soutenir les activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais.

OBJET

Soutien aux manifestations sportives d'envergure de pleine nature ouvertes à tous, respectant les grands principes de la charte d'engagement au label « Manifestations sportives d'envergure de pleine nature » (en annexe)

BÉNÉFICIAIRES

Associations ou regroupements d'associations relevant des fédérations sportives délégataires ou affinitaires agréées par le Ministère des sports, organisant des pratiques de pleine nature et membres de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI 47)

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le dispositif concerne les manifestations sportives:

- organisées en milieu naturel
- à rayonnement départemental et fédératrices, impliquant plus de 300 participants
- compétitives ou de loisir mais ouvertes à tous les publics, mettant en œuvre une pratique intergénérationnelle, mixte et partagée. Les compétitions fédérales impliquant uniquement des licenciés sont exclues du dispositif
- proposant une qualité et une diversité de l'offre de pratique
- les organisateurs doivent s'engager à respecter les grands principes de la charte « Manifestations sportives d'envergure de pleine nature ».

MODALITÉS DE SOLLICITATION DE L'AIDE

La demande de soutien financier est opérée via le dossier support téléchargeable sur le site Internet du Département, à la rubrique « sports ».

La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 30 avril avec l'ensemble des pièces justificatives.

Un seul soutien par association est accordé annuellement dans le cadre du Label.

Il ne pourra pas se cumuler avec les autres appels à projets sportifs et le dispositif de soutien aux compétitions nationales et internationales.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Entre 500 € et 1 500 €, mais n'excédant pas 20% du budget consacré à la réalisation du projet. Le montant de la subvention sera calculé au regard des actions réalisées dans le respect des engagements définis dans la charte présentée en annexe.

MODALITÉ DE VERSEMENT

L'aide est versée après décision de la Commission permanente du Département.

CONTACT

Direction générale adjointe des
Politiques culturelles
Direction de la Participation
citoyenne et de la vie associative
et sportive

Tel : 05 53 69 44 65

Mail : sports47@lotetgaronne.fr

Pièces à fournir

Pour la demande

Dossier support complet

Pour que le dossier soit réputé complet

Toutes les pièces indiquées sur le dossier type

Date limite de dépôt des dossiers :

30 avril 2024

CHARTRE D'ENGAGEMENT AU LABEL DES MANIFESTATIONS SPORTIVES D'ENVERGURE DE PLEINE NATURE ORGANISÉES EN LOT-ET-GARONNE

Volet sportif

- **Prise en compte des enjeux réglementaires (autorisations) :**
 - Etre en règle avec les autorisations permettant la réalisation de la manifestation (préfecture, collectivités, acteurs locaux, autorisation d'utilisation du site, autorisation(s) de passage, notice d'incidence Natura 2000).
 - Respecter les règlements édités par la fédération de la ou les disciplines proposées.
- **Prise en compte des enjeux de sécurité :**
 - Avoir une assurance en adéquation avec le niveau de pratique de la discipline concernée.
 - Avoir un dispositif médical opérationnel adapté à l'ensemble de la manifestation des participants du public.
 - Garantir la sécurité des pratiquants et du public dans le cadre de la manifestation.
- **Prise en compte de la qualité d'accueil :**
 - Disposer de locaux, parking, sanitaires suffisants, accessibles à tous les publics.

Volet environnement

- **Transports** : Privilégier le covoiturage et le transport en commun et les mobilités douces.
- **Gestion des déchets** : Limiter et trier le volume des déchets.
- **Entretien** : Tenir compte de l'environnement dans le choix des parcours.
- **Logistique** : Utiliser une signalétique « douce » et biodégradable. Récupérer la signalétique une fois la manifestation terminée. Utiliser des produits biodégradables (gobelets...).
- **Enjeu naturaliste** : Adapter la manifestation aux enjeux naturalistes, en choisissant des sites, parcours et des dates compatibles avec le respect de conservation des espèces protégées (site de nidification, stations d'espèces rares).
- **Sensibilisation** : Les messages véhiculés et les comportements des participants permettront d'éviter tout risque de dérangement ou de dégradation des espèces et des milieux naturels.

Volet social et éducatif

- **Construire la manifestation de manière participative** en valorisant le contexte local.
- **Informier préalablement les participants et publics sur les caractéristiques de l'effort à fournir** pour la pratique de la discipline proposée.
- **Etre attentif à l'alimentation donnée aux buvettes et ravitaillements.**
- **Apporter une attention particulière à la sécurité et à la santé des participants.**
- **Assurer l'accessibilité du site au plus grand nombre (mobilité réduite) et à moindre coût.**

Volet économique et touristique

- **Privilégier dans les achats les produits fabriqués selon les principes du développement durable, les producteurs locaux et les produits de saison.**
- **Valoriser auprès des participants et du public (dans la mesure du possible) le territoire (commune, site, etc...), ses spécificités et spécialités.**
- **Permettre ou faciliter la promotion des acteurs du tourisme de secteur (hébergements, restauration, animation, prestataires associatifs et privé, etc...).**

Volet communication

- **Privilégier les solutions de communication responsables :**
 - Installer les supports de communication mis à disposition aux endroits stratégiques (arrivée/départ, podium, accueil).
 - Utiliser les outils numériques (blogs, sites internet, réseaux sociaux...) pour communiquer sur la manifestation.

La Charte d'engagement définit les règles générales applicables aux manifestations d'envergure de pleine nature organisées en Lot-et-Garonne, labellisées et subventionnées par le Département. L'attribution de la subvention au titre de l'appel à projets vaut engagement à respecter les dispositions de la charte ci-dessus. En cas de manquement aux engagements pris, le Département se réserve le droit de recourir à la suspension immédiate du Label et à la demande de reversement de la subvention.

Le label des manifestations sportives d'envergure de pleine nature vise à :

- Valoriser, soutenir les manifestations sportives et accompagner les organisateurs dans la mise en place des celles-ci.
- Promouvoir auprès du plus grand nombre les activités sportives de pleine nature et les paysages, l'environnement traversé.
- Protéger l'environnement, la faune et la flore sensibles.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la charte ci-dessus.

Je m'engage à mettre en œuvre ses grands principes et à améliorer si besoin les conditions de réalisation de ma manifestation.

Nom, prénom..... président(e) de l'association

.....

organisatrice de la manifestation.....

prévue à, le /..... / 202...

Signature de l'organisateur